

Image not found or type unknown



Comment conserver l'allocation rmi en vivant avec mon ami?

Par **burtey**, le **17/01/2008** à **14:38**

Je suis actuellement allocataire RMI

Mon ami allocataire ASS en création d'entreprise

Nous ne sommes pas déclarés en réidence commune.

Comment faire pour déclarer notre adresse en commun, tout en conservant mes droits à l'allocation RMI?

Deuxième hypothèse :

Une fois sa société créée, si mon ami déclare vivre avec moi, vais-je perdre mes droits à l'allocation RMI?

Si nous nous marions, quel sera mon statut économique?

Merci